

**RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président**

**TITRE : Ingénierie LEADER – Recrutement d’un animateur(rice) LEADER / chargé(e) de développement territorial. Modification**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 février 2015, le comité syndical du SyMPaC a validé la candidature à l’appel à projet LEADER 2014-2020, proposé par le Conseil Régional Hauts de France.

La commission permanente du Conseil Régional, réunie le 6 juillet 2015, a retenu le SyMPaC parmi neuf territoires lauréats.

Par cette mesure, le SyMPaC se voit attribuer une enveloppe de 1.235 millions d’euros.

Compte tenu de l’importance des tâches spécifiques à la mise en œuvre de ce dispositif, le besoin apparaît de procéder au recrutement à temps plein d’un animateur.

Une vacance d’emploi a été faite auprès du centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 26 décembre 2018 (offre associée 470324).

Le recrutement de cet animateur sera effectif pour une durée d’un an renouvelable dans la limite de 2 ans maximum comme le permet l’article 3-2 (vacance temporaire d’emplois dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire. L’animateur(rice) de ce fond sera rémunéré(e) sur le grade d’un attaché territorial 6<sup>ème</sup> échelon Indice brut 607.

Le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, lui sera appliqué.

La dépense sera imputée au budget de l’exercice correspondant à l’occupation du poste.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- autoriser le recrutement de cet emploi selon les dispositions susmentionnées ;
- m’autoriser à signer le contrat et toute pièce utile à son exécution.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 4 avril 2019
- son envoi à l’affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 3 avril 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

**ADOpte A L’UNANIMITE**

Le Président,

Emmanuel AGIUS





## COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2019

Le vingt-neuf mars de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

### Étaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Gérard GREMAT, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Jean-André DELACRE, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET (pouvoir Mme MULOT-FRISCOURT), MM. Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE (pouvoir Mme DUCLOY), Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr DELACRE), Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE (pouvoir Mr LE GALL), Fabrice PONTHEU, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Étaient Absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**)